

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**MAIRIE**  
**DE**  
**46270 PRENDEIGNES**

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 21 décembre 2021 – 20h30**

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 08/12/2021.

Présents : Pascal BAHU, Antony BARRIERE, André BOURGUIGNON, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, Laura NIGOU, Damien PONTARLIER, Marie-Hélène TAURAND, Christian SOUIRY.

Excusée : Floriane COMBE

Secrétaire de séance : Laura NIGOU

**Ordre du jour :**

**Délibérations :**

- Décision modificative, enfouissement des réseaux Salle d'Animation,
- Décision modificative, provision pour dépréciation de l'actif,
- Virement de crédits, compte dépenses imprévues,
- Augmentation des loyers, logements communaux,

Travaux du lavoir,  
Travaux logement, bardage,  
Comptes rendus de réunions,  
Questions diverses.

**Délibérations du conseil :**

Objet : DE\_2021\_37 - Virement de crédits n° 2021-001 - Vote de crédits supplémentaires

Nombre de votants : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants pour régler la facture du fournisseur Noé Sécurité car un dommage a été causé sur le défibrillateur.

Afin de régler ce fournisseur dans les délais, un virement de crédit a été réalisé depuis le compte 020 : dépenses imprévues, le 1er décembre 2021.

Il a été nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
020	Dépenses imprévues	-769,20	
2158 - 124	Autres installat°, matériel et outillage	+769,20	
<b>TOTAL :</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : DE\_2021\_38 - Décision Modificative n° 3, compte 6817 Provision restes à recouvrer

Nombre de votants : 10

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	+157,45	
022	Dépenses imprévues	-157,45	
<b>TOTAL :</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : DE\_2021\_39 - Décision Modificative n°4, compte 2041582 enfouissement des réseaux

Nombre de votants : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2111 - 138	Terrains nus	-8610,06	
2041582 - 118	Autres grpts - Bâtiments et installat°	+8610,06	
<b>TOTAL :</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Augmentation des loyers des logements communaux

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'augmentation des loyers des logements communaux. Cela concernait cette année trois logements ; les deux autres ayant été loués dans l'année. Après débat, le Conseil Municipal, fait le choix, en raison de la conjoncture actuelle, de ne pas procéder à l'augmentation réglementaire des loyers pour l'année 2022.

### **Questions à l'ordre du jour et questions diverses**

#### Travaux lavoir de Lafragette :

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la commission culture, a voté une subvention de 5 000.00€ pour aider notre commune dans la réalisation des travaux du lavoir de Lafragette (reconnu dans son intérêt patrimonial) prenant ainsi en compte les éboulements qui ont eu lieu à proximité du lavoir. Un contact sera à nouveau pris avec l'entreprise (Lopes Linac) pour engager les travaux.  
Pour rappel : montant des travaux, 11 337.53 €.

#### Travaux Logement Bibliothèque :

Il s'agit là d'envisager une réfection de la façade extérieure qui vieillit mal.  
Monsieur Alain Juvenal et Monsieur Le Maire font le compte-rendu de la visite d'une personne du SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) sur les conseils apportés. Un contact a été pris avec une entreprise de Biars/Cère pour estimer des travaux éventuels.

#### Portail logement école :

Le portail du logement devant être refait, le Conseil Municipal a sollicité Monsieur Laurent Sauterel qui a déjà réalisé les portails de la salle d'animation afin qu'il y ait une unité.  
Montant des travaux : 3 422.00 €.

#### Route de Ravanel :

A l'occasion de la venue d'un géomètre sur le village de Ravanel, nous nous sommes rendus compte d'une vieille erreur du cadastre. En effet, la route de Ravanel ne rejoint pas la départementale. Nous allons donc procéder à une révision du cadastre avec la venue d'un géomètre pour rectifier cette erreur.

#### Chemin de Lavitalie :

Lors du précédent conseil, Monsieur Le Maire avait fait part de la demande de Monsieur Sus Vanduffel du village de Lavitalie pour acheter un chemin public. Des changements de propriétaire dans le secteur avec notamment une vente de terrain invitent le Conseil Municipal à la prudence et à attendre pour prendre une décision dans la mesure où les ventes ne sont pas effectuées. Cette décision pourra être éventuellement prise lorsque le cadastre aura été mis à jour dans ce village.

#### Mur centre bourg :

Madame Floriane Combe fait part d'une demande de la part d'une habitante du bourg pour un mur privé qui est en mauvais état et dont certaines pierres tombent sur la chaussée. Cette demande a déjà été formulée par la propriétaire elle-même en mairie. Cette personne se propose de céder un bout de terrain pour élargir un peu le passage. Ces travaux n'apporteraient pas un élargissement sur la totalité du passage et les travaux de reconstruction du mur seraient à la charge de la mairie. Pour l'heure, cette demande ne reçoit pas un avis favorable.

#### Désherbeur thermique :

Il a été fait le choix d'équiper la commune d'un désherbeur thermique pour répondre notamment à l'interdiction de l'utilisation de produits de désherbage au sein du cimetière. Cette utilisation semble ne pas s'avérer pratique au sein du cimetière.

Monsieur Damien Pontarlier se renseigne sur les supports existants permettant un meilleur usage de cet outil.

Une formation de notre employé communal pourra être envisagée sur la gestion des cimetières en terme de désherbage ; cette question étant récurrente dans de nombreuses communes.

#### Sentier retrouvé :

Le panneau sur le sentier retrouvé en-dessous Cantagrel est abîmé. Il est nécessaire de le récupérer pour le remettre en état.

#### Toiture ancien presbytère :

Monsieur Ladirat sera recontacté pour les travaux envisagés (travaux salle d'animation + ancien presbytère) et notamment sur un nettoyage de la toiture de l'ancien presbytère.

#### Voirie :

- Suite aux pluies dernières, des ruissellements sur la route du Syries ont eu lieu. Des travaux d'amélioration de ce lieu auront lieu à la suite de la fin des travaux réalisés par Monsieur Lafragette.

Un balayage de la route du Syries et en suivant pourra être envisagé si cela s'avère nécessaire.

- Madame Laura Nigou évoque également les travaux au village du Fau entraînant des désagréments liés à la pluie. Elle demande également la possibilité d'un élagage. Il est rappelé d'une part que l'élagage relève de la compétence des propriétaires et qu'une telle opération sur ce lieu a été déjà réalisée il y a quelques temps. Toutefois les élus en charge de la voirie se rendront sur place pour évaluer les travaux.

- Travaux Lavitalie : Monsieur Alain Juvenal recontactera l'entreprise STAP pour la fin des travaux envisagés.

Pour ces travaux de voirie ainsi que sur l'ensemble de notre réseau, Monsieur André Bourguignon et Monsieur Alain Juvenal feront le tour du village en début d'année pour évaluer les travaux nécessaires.

#### Population de la commune :

La population totale de la commune s'élève à 237 (230 sur la population municipale et 7 pour la population comptée à part).

#### Compte-rendu de réunion :

- Madame Maryvonne Mounal effectue le compte-rendu du syndicat AEP. Elle relate les travaux effectués sur la station de Longuecoste et l'augmentation du prix de l'eau envisagée.

- Monsieur Christian Souiry réalise le compte-rendu de la commission culture et patrimoine et relate tous les projets envisagés dans ce domaine par le Grand-Figeac : soutien au petit patrimoine dont Prendeignes, centre d'art de Cajarc, mission Euréka...

- Les élus présents à la réunion de Sabadel-Latroonquièrre ( Antony Barrière, Christian Souiry, Marie-Hélène Taurand, Maryvonne Mounal, Alain Juvenal et Pascal Bahu) font le compte-rendu de la réunion présentant le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) du PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal). Les différents axes du projet retenus sont :

- Préserver et valoriser la ruralité du Grand-Figeac, granate de sa diversité, de son identité et de son attractivité.

- Favoriser l'adaptation du territoire et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

- Organiser un développement structuré du territoire et une stratégie d'accueil s'appuyant sur les différents bassins de vie et les atouts et complémentarités des Communes.

- Poursuivre et accompagner le développement d'une économie plurielle et innovante et maintenir ainsi la dynamique de création d'emploi.

Les élus sont en possession de la totalité du document.

Le PADD présenté reflète bien notre réalité territoriale.

La prochaine étape se réalisera également à plusieurs communes sur l'approfondissement des lieux possibles de construction.

La séance est levée à 0h00.